



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 21 janvier 2010

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian, bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltincx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Verbist, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, conseillers, et Mme Luykx Johanna, Secrétaire

Excusé : Monsieur De Lille

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé A L'UNANIMITE.

SEANCE PUBLIQUE

1. Prise de connaissance de la modification budgétaire interne :
Le président commente cette modification budgétaire interne, qui a été approuvée par le Collège des échevins et est à présent soumise pour prise de connaissance au Conseil communal.
Prise de connaissance A L'UNANIMITE.
2. Prise de connaissance : étude de faisabilité (Styfahls & Partners S.A.) de l'extension de la Résidence (ASBL / CPAS / CSL / Bibliothèque) : prise de connaissance A L'UNANIMITE.
Monsieur Belgrado quitte la séance.
3. Approbation du plan sur la politique de la mobilité :
L'échevin Mertens commente ce point.
Approuvé par 19 voix pour, 1 contre (Vansteenkiste Walter) et 1 abstention (De Visscher Raf).
Monsieur Belgrado réintègre la séance.

4. Etablissement provisoire du plan communal de structure en matière d'urbanisme :
L'échevin Vander Voorde commente ce point.
Il est proposé :
 - de remplacer les « logements sociaux » par des structures à impact social.
 - dans le texte concernant la parkway : le terme « piste cyclable » est supprimé.Rejeté par 10 dix voix pour et 12 contre (Andries Christian, Carpriau Bernard, Mertens Roger, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltinx Didier, Mme Van Cauwenberghe Fernande, Coomans de Brachène Thierry, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, Mme Dewell Nathalie, Stubbe Alain).
5. Procédure d'appel auprès de la Cour constitutionnelle contre le décret du 23/10/2009 – rupture du consensus : 11 voix pour, 8 contre (Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden) et 3 abstentions (Andries Christian, Van Langenhove Marcel, Mme Moreau Jacqueline).

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 23 février 2010

Wemmel, le 25 janvier 2010

Par délégation :
La Secrétaire
(s) Mme J. LUYKX

Le Président
(s) B. CARPRIAU